

# CONVENTION D'OBJECTIFS

Année 2016

## ENTRE

le Département du Bas-Rhin, dont le siège est à STRASBOURG – Place du Quartier Blanc, représenté par Monsieur Frédéric BIERRY, Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin, ci-après désigné par les termes “le Département”

d'une part,

## ET

le Comité Départemental de Tennis du Bas-Rhin, dont le siège est à la Maison des Sports, 4, rue Jean-Mentelin B.P. 95028 - 67035 STRASBOURG-CEDEX 2, représenté par son Président Monsieur Pascal HLADNIK, ci-après désigné par les termes « *l'association* »

d'autre part,

## VU

- le code général des collectivités territoriales ;
- la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, notamment son article 10 ;
- le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour l'application de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;
- la délibération du Conseil général du 25 octobre 2010 ;
- la délibération de la commission permanente du Conseil Départemental du 6 juin 2016.

## Préambule

Dans le domaine sportif, le Conseil Départemental du Bas-Rhin a conscience que le sport ne se réduit pas seulement à la simple pratique d'une activité. Il doit permettre, notamment chez les jeunes, l'acquisition de comportements et de valeurs essentielles dans l'apprentissage de la citoyenneté.

L'approche d'une pratique sportive est donc particulièrement bénéfique dès l'enfance. Pourtant, on constate que des déséquilibres géographiques et des inégalités entre habitants en fonction de leur localisation perdurent.

C'est pourquoi, les enjeux consistent aujourd'hui à favoriser le rééquilibrage entre les territoires mais également entre les habitants d'un même territoire. Promouvoir l'accès aux activités physiques et sportives pour tous les publics (personnes handicapées, enfants, seniors, jeunes de quartiers dit sensibles) et soutenir la vie et l'engagement associatifs sont des objectifs prioritaires en matière de politique sportive.

Un moyen de répondre à ces enjeux de développement réside dans la contractualisation globale avec le mouvement sportif. Elle apportera une plus grande lisibilité des politiques de développement menées par les partenaires du Département en matière d'animation des territoires et de soutien à la vie associative.

Le projet de l'association exprime les valeurs sur lesquelles se fondent ses orientations de développement et permettent au Conseil Départemental de disposer de moyens d'identification des enjeux propres à chaque territoire.

La présente convention fixe les orientations stratégiques ainsi que les missions menées par l'association pour l'année 2016.

## I. – Les orientations stratégiques

### **1.1 - Enjeux**

- ⇒ garantir à tous les Bas-Rhinois, quel que soit leur âge, leur sexe, leur lieu de résidence ou leur condition sociale, un accès à une pratique sportive ;
- ⇒ lier plus étroitement politique sportive et territorialisation ;
- ⇒ introduire plus de cohérence et de lisibilité dans l'action départementale ;
- ⇒ amplifier l'effet levier des politiques départementales ;
- ⇒ passer d'une logique de guichet à une logique de projets.

### **1.2 – Diagnostic**

Le comité départemental comptait environ 17 360 licenciés fin 2015, répartis au sein de 152 clubs.

Il y a lieu de souligner que les licenciés adultes représentent 54 % des pratiquants au sein du comité. Au niveau de la pratique féminine, le comité est composé de 30 % de pratiquantes. Quant aux seniors, ils représentent 15 % des licenciés du comité.

En ce qui concerne l'organisation des manifestations du comité, le Tennis Tour 67 fait étape chaque année dans 6 clubs du département et rassemble environ 300 scolaires. En 2015, le Challenge des Jeunes du Conseil Départemental représentait 36 tournois pour plus de 2 900 engagés.

Pour l'année 2016, le comité a notamment pour objectif de développer un peu plus le sport féminin mais surtout de valoriser le travail des clubs et des bénévoles méritants en matière de développement.

### **1.3 - Les axes de progrès et objectifs stratégiques**

Les dimensions sociales éducatives et sportives sont prioritaires dans le cadre de la contractualisation avec le Conseil Départemental du Bas-Rhin durant l'année 2016 et se déclinent de la manière suivante :

- ▶ axe 1 : une politique sportive pour un soutien fort aux associations ;
- ▶ axe 2 : une politique sportive pour aménagement équilibré et durable du territoire ;
- ▶ axe 3 : une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse ;
- ▶ axe 4 : une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de sa vie.

L'association poursuit cinq objectifs de développement :

- suivre et accompagner les clubs, développer les clubs et soutenir la vie associative ;
- valoriser les clubs et les bénévoles en matière de développement ;
- fidéliser les jeunes (6-10 ans) par une approche adaptée de la compétition ;
- développer et fidéliser le tennis féminin ;
- permettre l'accès au tennis à un public en situation de handicap.

#### **1.4 - Les engagements du Département**

Le Conseil Départemental s'engage au travers de la contractualisation avec les comités sportifs à :

- soutenir financièrement l'association ;
- travailler en partenariat avec l'association et définir avec elle les orientations stratégiques ainsi que le système d'évaluation des actions ;
- apporter une aide méthodologique à l'association dans la réalisation de ses objectifs ;
- proposer des rencontres pour réaliser des bilans quantitatifs et qualitatifs.

#### **1.5 - Les engagements de l'association**

Pour la réalisation des objectifs l'association s'engage à :

- fournir un plan d'action détaillé pour chaque axe de développement ;
- mobiliser les moyens humains, matériels et financiers adaptés à chaque axe de développement ;
- mettre en place un réseau de communication entre les dirigeants des clubs et l'association afin d'évaluer finement les besoins du terrain ;
- poursuivre la réflexion sur la problématique du développement territorial de la discipline ainsi que sur la dimension sociale et éducative de l'activité afin de renouveler les actions ;
- donner aux clubs les outils adaptés (formation, documentation...) pour la réalisation d'actions éducatives ;
- participer avec ses partenaires à un réseau d'échange permettant d'appréhender les besoins du terrain, exprimés ou non, et leurs évolutions ;
- fournir au Conseil Départemental les données quantitatives et qualitatives qu'elle pourrait détenir, permettant ainsi au Département de disposer des données mises à jour du terrain ;
- diffuser la convention d'objectifs lors de l'assemblée générale à l'ensemble des clubs ;
- utiliser le logotype du Conseil Départemental du Bas-Rhin sur toutes les publications relatives aux actions mises en œuvre au titre de la convention d'objectifs.

En outre, l'association s'engage à réaliser les actions définies dans son plan d'actions décrit ci-dessous et en annexe du présent contrat.

## **II. – Le plan d'action et son évaluation**

### **2.1 – Plan d'actions**

- **Une politique sportive pour un soutien fort aux associations**

*Action 1 : Suivi et accompagnement des clubs, développement des clubs et soutien à la vie associative*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Aller à la rencontre des clubs afin d'Animer, Conseiller, Informer, Ecouter et Remonter l'information (ACIER).</li> <li>- Apporter un avis et un soutien (démarche, montage, élaboration, mise en place, suivi) sur les projets de développement et d'équipement.</li> <li>- Apporter un soutien humain et financier, notamment pour la mise en place d'actions éducatives, sportives et d'animation.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de clubs visités et localisation.</li> <li>- Evolution du nombre de projets mis en place.</li> <li>- Nombre et listing des clubs aidés.</li> <li>- Nature des aides.</li> <li>- Evolution du nombre d'actions mis en place.</li> </ul>

*Action 2 : Challenge du développement des clubs*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valorisation des clubs (récompenses, dotations) en matière de développement selon des critères prédéfinis (nombre de licenciés, pourcentage de fidélisation chez les femmes et les jeunes, participation aux actions de la ligue et du comité, implication et travail des dirigeants et bénévoles...).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de clubs volontaires pour participer à ce dispositif.</li> <li>- Nombre de clubs récompensés (et nature des récompenses).</li> <li>- Impact sur les clubs au niveau des projets de développement et du dynamisme.</li> <li>- Evolution du nombre de licenciés dans les clubs et le comité.</li> </ul>

- **Une politique sportive érigeant le sport comme école de vie pour la jeunesse**

*Action 3 : Promotion du Tennis et valorisation sportif des clubs*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Organisation et développement de compétitions départementales attractives (Tennis Tour 67, Challenge jeunes du Conseil Départemental).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif du Tennis Tour 67 (étapes, localisation, nombre de jeunes, dirigeants, scolaires).</li> <li>- Bilan quantitatif et qualitatif du Challenge jeunes du Conseil Départemental (nombre de tournois, de participants, répartition garçon/fille, localisation).</li> </ul>

*Action 4 : Fidélisation des jeunes (6 – 10 ans) par une approche adaptée de la compétition / Galaxie Tennis*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Galaxie Tennis : compétitions adaptées et sans enjeu (sur une 1/2 à une journée) se déroulant dans chaque club, à destination des enfants licenciés.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre d'enfants participants.</li> <li>- Nombre de clubs participants.</li> <li>- Bilan des manifestations organisées.</li> </ul>

- **Une politique sportive proposant un sport pour tous, tout au long de sa vie**

*Action 5 : Développement et fidélisation du tennis féminin*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animations compétitives réservées à un public féminin « loisir » principalement adulte, en relation avec des clubs.</li> <li>- Développement et suivi des tournois multi-chances féminins (sur une journée) organisées par les clubs.</li> <li>- Mise en place d'un trophée CD67 réservé à un public féminin NC et 4<sup>ème</sup> série (plutôt loisir), en associant une association caritative au projet.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre de clubs participants.</li> <li>- Nombre de participantes.</li> <li>- Evolution du nombre de licenciées.</li> <li>- Nombre de tournois organisés.</li> <li>- Localisation de ces tournois.</li> <li>- Nombre de participantes et d'inscriptions.</li> <li>- Analyse de la provenance des joueuses (clubs).</li> <li>- Association caritative/évènement caritatif associé au projet.</li> </ul>

*Action 6 : Accès au tennis à un public en situation de handicap*

ACTIONS	INDICATEURS D'EVALUATION
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement du tennis en fauteuil dans tout le département par l'accompagnement des actions de clubs et de la commission régionale.</li> <li>- Partenariat et aides aux rassemblements, animations, tournois et initiations à destination de publics variés (enfants et adultes).</li> <li>- Invitations de personnes en situation de handicap aux Internationaux de Strasbourg.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Nombre et nature des actions réalisées auprès du public handicapé.</li> <li>- Evolution du nombre de licenciés handitennis.</li> <li>- Public(s) visé(s) par ces actions.</li> </ul>

## **2.2 – Indicateurs et suivi annuel d'exécution**

L'association et le Département se rencontreront une fois par an pour évaluer ensemble les actions et redéfinir, si besoin est, les objectifs.

L'association s'engage à fournir un compte rendu financier ainsi qu'un compte rendu qualitatif et quantitatif du programme d'actions.

### **III. – Suivi financier**

La convention d'objectifs est conclue pour l'année 2016.

Une convention financière annuelle interviendra afin de définir les modalités de l'intervention financière du Département.

La subvention du Département est globalisée et donnée à titre indicatif, sous réserve de la transmission, par l'association, des éléments permettant le paiement (Cf. convention financière annuelle).

Au regard des engagements imposés par le présent contrat d'objectifs et sous la condition qu'elle en remplira réellement toute les clauses, le Département subventionnera l'association à concurrence d'un montant prévisionnel de **23 760 €**, sur la durée de la convention, pour la réalisation des actions présentées.

Les contributions financières annuelles du Département ne sont applicables que sous réserve des conditions suivantes :

- le vote des crédits de paiement au budget départemental ;
- le respect par l'association de ses engagements ;
- la vérification par le Département de la réalisation des objectifs mentionnés à l'article 1 ainsi que des actions prévues.

#### **IV. - Divers**

La présente convention sera résiliée de plein droit, avec un préavis d'un mois mais sans indemnité en cas de faillite, de liquidation judiciaire ou d'insolvabilité notoire de l'association.

Par ailleurs, le Département se réserve le droit de mettre fin, unilatéralement et à tout moment à la présente convention, en cas de non-respect de l'une des clauses de la convention ou à l'une des clauses de l'un des quelconques avenants à la convention, dès lors que, dans les trois mois suivants la date de réception de la mise en demeure envoyée par le Département par lettre recommandée avec accusé de réception, l'association n'aura pas donné de suite favorable.

#### **V. - Election du domicile**

Pour l'exécution de la présente convention et de ses suites, les parties élisent domicile au siège du Département.

La présente convention est établie en deux exemplaires originaux dont l'un sera remis à chaque partie signataire.

Fait à STRASBOURG, le 6 juin 2016

Pour l'association,  
Le Président,

Pour le Département,  
Le Président du Conseil Départemental,

Pascal HLADNIK

Frédéric BIERRY